

VIC FEZENSAC

A4 CONSERVATION DES EAUX TERRAINS RIVERAINS COURS D'EAU

Code Rural, décret 59-96 du 7 janvier 1959

Obligation de libre passage sur une distance de 4 mètres. Interdiction d'implantation de nouvelle construction, clôture fixe ou plantation sans autorisation préalable.

Rivière l'Auzoue

DUP du 19.06.1972

Direction Départementale des Territoires

19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

Rivière l'Osse

DUP du 19.06.1972

Direction Départementale des Territoires

19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

A5 CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

loi 62-904 du 4 août 1962

Interdiction de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien ou à la conservation de l'ouvrage. Un permis de construire peut être accordé sous réserve de déplacement des canalisations.

Servitude pour la pose de canalisations d'eau potable

D.U.P. du 17.05.1951

Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest

27 bis rue de Boubée

BP 605

32022 AUCH CEDEX 9

INT1 VOISINAGE CIMETIERRE

Code des Communes

Article R425.13 du Code de l'Urbanisme

Interdiction d'élever aucune habitation, ni de creuser aucun puits, ni de restaurer ou augmenter les bâtiments existants à moins de 100 mètres sans autorisation.

Abord cimetière

Direction Départementale des Affaires Sociales & Sanitaires

Cité administrative

Place du Foirail

32020 AUCH Cedex 09

Commune